



COMMUNE DE SALIVES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2021

Le lundi 08 mars 2021 à 20h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles SCHNEIDER, Maire.

Étaient présents :

M. Christophe BERG	Mme Hélène BOYON	Mme Charlotte DEHER
M. Gilles GENOUD	M. Silvère GOLMARD	M. Roland METZGER
M. Jacques MILLIERE	Mme Anne-Fatou NDIAYE	M. Norbert RAMAGET
M. Charles SCHNEIDER		

Était excusé :

M. Éric RUESH

Secrétaire de séance : Monsieur RAMAGET Norbert

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 25 janvier 2021.

VENTE D'EAU A LA COMMUNE DE BARJON (Délibération 2021-03)

Le Maire rappelle au conseil qu'entre les mois d'août 2020 à Février 2021, la commune de Salives a alimenté en eau potable la commune de Barjon.

Le conseil municipal accepte la vente d'eau à la commune de Barjon et demande à Véolia la réalisation d'un contrat tripartite.

INTERCONNEXION EAU : PARTICIPATION CCTiV

Le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'interconnexion en eau avec la CCTiV, l'eau qui alimentera les communes de BARJON et LE MEIX transitera par le réseau d'eau de Salives.

Un courrier sera réalisé et communiqué au président de la Communauté de Communes Tille et Venelle (CCTiV). Ce courrier portera sur les pertes d'eau concernant les communes de LE MEIX et BARJON, qui devront être remboursées à la commune de Salives (calculées selon le rendement du réseau de Salives). Mais aussi la confirmation de l'amortissement du réseau d'eau à hauteur de 30cts/m³ pour l'eau de LE MEIX et BARJON.

POSTE DE SECRETARIAT (Délibération 2021-04)

Le Maire informe le conseil que suite à la mutation de Madame CAISET Anne-Marie, il souhaite recruter Madame ARNOULT Emilie en tant qu'adjoint administratif à hauteur de 26 heures par semaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte la création d'un poste d'adjoint administratif à hauteur de 26h par semaine.

POSTE ADJOINT TECHNIQUE

Le Maire informe le conseil municipal qu'une annonce a été déposée le 08/03/2021 pour le recrutement d'un adjoint technique à hauteur de 18 heures par semaine annualisées.
Il rappelle qu'il est urgent de trouver un agent pour l'entretien de la commune et des bâtiments communaux et qu'il souhaite recruter cet agent pour le 1^{er} Avril 2021.

Il informe le conseil municipal que le Golf de Salives nous propose une tondeuse à la location pour un montant de 150€ par jour. La tonte serait effectuée soit par l'adjoint technique, soit par des bénévoles soit par la mise à disposition d'un ouvrier de la SCEA des Sources de Montarmet.

Le nombre d'heures destinée à la tonte de la commune est estimé à 100h par an pour une année normale.

La société Promut nous a transmis un devis pour 8 passages pour un montant de 4960€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de retenir la proposition du Golf de Salives pour la location d'une tondeuse pour une période d'un an.

POINT PROJET CHAUFFERIE BOIS

Le Maire informe le conseil qu'il a rencontré la semaine dernière le Bureau d'études PIXAIR.

Le Maire propose de demander aux privés un engagement de 50% de leur consommation sur 12 ans à venir afin de sécuriser le montage financier de cette opération.

Les accords de subventions ont été reçus :
Région Bourgogne Franche Comté : 179 323.20 €
Europe : 451 200.00 €
Le département n'a pas été sollicité pour financer la chaufferie bois.

VENTE PARCELLE (Délibération 2021-05)

Le Conseil Municipal accepte l'achat de terrain à Marie-Anne COLLARDOT situé Hameau de Prégelan (Parcelle C 321).

DESTINATION DES COUPES 2021 (Délibération 2021-06)

Monsieur METZGER Roland présente au conseil le projet de délibération proposé par l'ONF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Sollicite :

le report de la coupe non réglée n° 14 c, en 2024.
le report de la coupe réglée n° 79 en 2024.

Approuve l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2021 des coupes réglées n° 28, 54, 60 c et 60 s.

Décide la destination des coupes réglées n° 28, 54, 60 c, 60 s.

Vente en bloc et sur pied en 2021 de taillis, d'arbres de petites futaies, de futaies et des houppiers des coupes n° 28, 54 et 60 c par les soins de l'ONF.

Délivrance en 2021 du taillis et des petites futaies de la coupe 60 s.

TRAVERSEE DE SALIVES : ETUDE SAUC

Le Maire demande si un membre du conseil municipal souhaite être référent SAUC pour le dossier de la traversée de Salives.

Monsieur BERG Christophe se propose d'être le référent SAUC de la Commune.

TABLES DE PIQUE-NIQUE (Délibération 2021-07)

Le Maire informe le conseil municipal que le coût total de remplacement des tables de pique-nique s'élève à 5680€ HT et qu'il pourrait être subventionné à 30 % par le département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le projet de remplacement des tables de pique-nique pour un montant de 5680.00€ HT,

Sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Création, aménagement et valorisation touristique des territoires de Côte-d'Or »

Définit le plan de financement suivant :

Conseil Départemental : 5680 x 30% = 1 704€
Autofinancement : 5680 x 70% = 3 976€

Précise que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget 2021 de la commune,

S'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,

POINT « SULLY »

Roland METZGER informe le conseil municipal que suite à la consultation des entreprises pour le projet Sully qui s'est terminée le 05 Février 2021, le lot n° 4 (Charpente, Couverture, Zinguerie) a été déclaré infructueux. La consultation des entreprises pour ce lot a donc été relancée sur territoires numériques et se terminera le 19 Mars.

Une demande de renégociation des tarifs a été transmise aux entreprises concernées pour les autres lots.

A réception des dernières propositions et après l'analyse de la maîtrise d'œuvre, la commission d'appel d'offre se réunira pour décider des entreprises intervenantes.

LOYERS COMPTOIR GOURMAND (Délibération 2021-08)

En raison de la crise sanitaire et de la fermeture administrative du restaurant, le conseil municipal (1 abstention) décide de prolonger l'exonération des loyers jusqu'au mois d'avril 2021 inclus.

AFFAIRES DIVERSES

- Didier DEHER attire notre attention sur la dégradation des couvertines et de la tour situées au « Breuil ». La commune se rapprochera de l'association SENTIER afin de faire un point technique sur ce dossier.

- Budget 2020 / 2021 : Le programme d'investissement sur 2021 se décompose de la manière suivante : Projet SULLY (en attente de la DETR et DSIL), Projet chaufferie bois (Subventions accordées), Voirie (Subventions accordées)
- Ecoles numériques : Le projet de convention a été renvoyé à l'académie.
L'investissement concernant l'école d'Avot est de 7233.60€ TTC et 6580.80€ TTC pour l'école de Salives. Soit un total d'investissement de 13814.40€ TTC
Le projet est subventionné à hauteur de 50% (Dépense plafonnée à 11820€ soit 5910€ maximum de subvention).
- Route hameau de Thorey : Les trous de la voirie seront rebouchés au printemps. Il est envisagé d'interdire la circulation lourde sur le chemin de Thorey du 15 octobre au 1^{er} avril.
- Affouages : Nous faisons remarquer que la quantité de bois des affouages est très importante cette année. En moyenne supérieure à 20 stères par affouage.

Clôture de la séance à 22h30